Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 5

Artikel: L'industrie horlogère suisse
Autor: Chambre suisse de l'horlogerie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888738

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

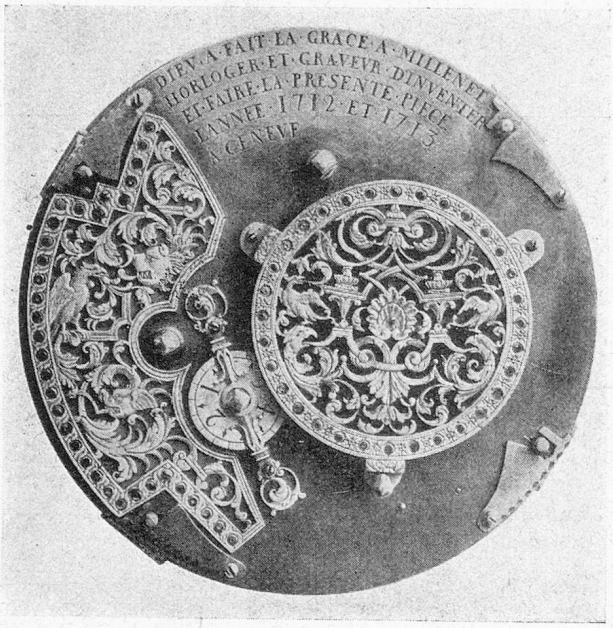

L'INDUSTRIE HORLOGÈRE SUISSE

Les débuts de l'industrie horlogère suisse

La montre fut, à l'aube de son existence, davantage un bijou qu'un instrument à mesurer le temps et à indiquer l'heure. Cela explique en partie pourquoi l'horlogerie s'est, en Suisse, implantée à Genève avant de pénétrer en n'importe quel autre lieu. Ville de foire, centre d'affaires, réputée pour son orfèvrerie et sa bijouterie, elle comptait, au début du XVe siècle déjà, des horlogers qui se réunirent en corporation en 1589. C'est à Genève qu'a commencé à se créer la réputation de la montre suisse.

Le second centre horloger en date — les montagnes neuchâteloises — connut un processus de développement de l'industrie de la montre bien différent. Le rôle que devrait y avoir joué le hasard, par l'entremise de Daniel Jean-Richard, est trop connu pour que nous nous y arrêtions. Mais à l'origine, au milieu du XVIIe siècle, l'horlogerie y fut pratiquée à titre d'occupation accessoire, destinée à meubler les loisirs d'hiver forcés des paysans des hautes vallées. A cette époque toutefois — fait à relever — la fabrication des horloges d'églises et des pendules était déjà connue et pratiquée dans les montagnes du Jura neuchâtelois. Il faudra cependant attendre la seconde moitié du XVIIIe siècle pour y voir l'industrie de la montre prendre un grand développement, grâce

aux travaux des Bréguet, Berthoud, Houriet et autres.

Dans le canton de Vaud enfin, l'industrie horlogère prit pied au milieu du XVIIIe siècle dans les localités des bords du Léman, pour émigrer bientôt dans la vallée de Joux dont les ébauches devinrent vite célèbres. Sainte-Croix, qui fut un temps un centre horloger fameux, abandonna ce genre d'activité peu après 1800, à la suite d'une crise provoquée par le blocus continental, pour se consacrer à la fabrication de boîtes à musique, industrie qui se transforma avec notre temps en production d'appareils radiophoniques.

Au cours du XIXe siècle, l'industrie horlogère s'est répandue dans plusieurs autres cantons encore. Elle gagna d'abord le canton de Berne, le Val de Saint-Imier et Bienne, où l'on vit les premières fabriques d'horlogerie, alors que Genève en était encore à l'atelier, et Neuchâtel au stade du travail familial. Les cantons de Fribourg (Montilier) et de Soleure (Granges et Soleure) suivirent.

Au milieu du siècle, Bâle-campagne et Schaffhouse virent l'industrie horlogère s'implanter sur leur territoire. Au Tessin enfin, les projets d'introduire l'horlogerie, qui dataient des années 1840, ne se réalisèrent que trente ans plus tard par l'établissement d'une fabrique d'ébauches à Arogno.

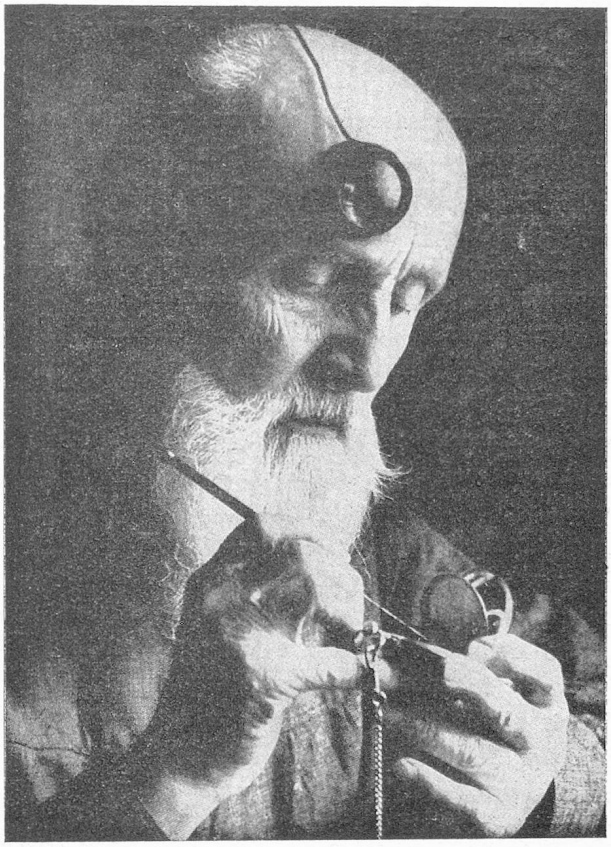

CABINOTIER NEUCHATELOIS

Evolution des méthodes de fabrication et des formes d'entreprise

L'industrie horlogère suisse connut très vite la spécialisation. Il apparut en effet rapidement que la fabrication d'une montre complète par un seul artisan offrait plus d'inconvénients que d'avantages. Au milieu du XVIIIe siècle, on comptait déjà dans le Jura neuchâtelois plus d'une quinzaine de professions horlogères différentes.

La division technique du travail eut pour conséquence la transformation des méthodes de fabrication, par le fait que les horlogers ne s'occupant plus que de la production d'une partie de la montre ou de quelques-unes d'entre elles seulement, il devint nécessaire que le montage se fît en un lieu commun. C'est ainsi que naquit « l'établissage ».

Mais le progrès de la spécialisation conduisit à la fondation d'ateliers attachés à la production d'un certain genre de fournitures, ce qui constitua la seconde étape de l'évolution technique de l'horlogerie. Il ne fut dès lors plus possible à l'établisseur de traiter avec les horlogers isolés qu'il pouvait maintenir sous sa coupe. Il eut affaire à des entreprises d'une certaine importance et partant d'une certaine puissance.

Enfin, le dernier stade fut franchi par la création des « manufactures d'horlogerie » dans le second quart du XIXe siècle, au moment de l'implantation de l'horlogerie dans la plaine.

Au cours du temps, les montres, de bijoux qu'elles étaient, devinrent d'un usage commun et leur demande alla sans cesse croissant. Les anciennes formes de production n'auraient sans doute pas permis de les fabriquer en quantités nécessaires ni surtout dans les qualités voulues. Cette évolution, si elle put se faire sans heurts à certains endroits, provoqua ailleurs, spécialement là où on s'adonnait à la fabrication domestique, de vrais drames ; l'horlogerie disparut même de certains villages, où l'attachement à la terre dépassa l'attrait du gain de la fabrique.

La réorganisation de l'industrie horlogère suisse

L'horlogerie suisse, exportant ses produits dans tous les pays, est étroitement dépendante de l'économie mondiale et ressent avec une acuité particulière chaque perturbation de l'ordre économique.

L'histoire de l'horlogerie suisse est truffée du souvenir de crises souvent désastreuses et de longues périodes de difficultés. L'absence de cohésion et d'entente fut relevée à chaque époque de dépression et on lui attribuait une grande part des maux qui s'abattaient sur l'industrie.

Le morcellement considérable, ainsi que la spécialisation et le travail à domicile, jouèrent aussi un rôle non négligeable dans ce processus. Il est donc naturel que la concurrence ait eu souvent une tournure effrénée, provoquant un avilissement néfaste des prix et qu'une œuvre d'assainissement soit devenue nécessaire. Entreprise par l'industrie elle-même, elle fut menée à chef avec le concours de l'Etat.

L'industrie horlogère suisse compte aujourd'hui un certain nombre d'organisations liées entre elles par des conventions. C'est ainsi que la « Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie » groupe les « manufactures » et les « établisseurs ». La quasi totalité des fabriques d'ébauches appartiennent ou sont contrôlées par « Ebauches S. A. », qui dépend elle-même de la « Société générale de l'horlogerie suisse S. A. », holding en outre de la société des fabriques de spiraux, des fabriques d'assortiments réunies et des fabriques de balanciers réunies. Citons enfin l' « Union des branches annexes de l'horlogerie » et l' « Association d'industriels suisses de la montre Roskopf ». L'utilité de ces organismes est considérable.

D'autre part, l'autorité fédérale a promulgué plusieurs dispositions législatives et administratives en rapport avec l'œuvre d'assainissement entreprise par les organisations sus-mentionnées. C'est ainsi que l'on a assisté à la formation d'un vrai « droit horloger », qui a son origine tant dans les lois, arrêtés et ordonnances du gouvernement que dans les engagements conventionnels.

La Chambre suisse de l'horlogerie

On dit, en parlant de la Chambre, qu'elle est le cœur de l'horlogerie suisse ; cette expression est assez juste. Ce n'est pas une organisation conventionnelle, mais un organe qui sert de lien entre les diverses branches de l'horlogerie et entre l'Etat et l'industrie.

Statutairement, elle est chargée de veiller à la sauvegarde et à la représentation de tous les intérêts horlogers. C'est à ce titre qu'elle est fréquemment consultée par les pouvoirs publics à propos des questions les plus diverses : conclusion de traités de commerce, mise sur pied d'accords de paiement, élaboration de lois touchant de près ou de loin à l'industrie horlogère, etc.

D'autres tâches lui ont été confiées par l'autorité fédérale. C'est ainsi qu'elle collabore à l'application des arrêtés tendant à protéger l'industrie horlogère. Elle délivre les permis d'exportation pour les montres et fournitures.

Par la force des choses, la Chambre est devenue de plus en plus l'organe supérieur de l'industrie horlogère, son porte-parole vis-à-vis de l'Etat, des grandes associations économiques et de nombreux groupements étrangers.

Autres institutions officielles

L'organisation commerciale et technique de l'industrie horlogère est complétée par deux organisations officielles : les bureaux de contrôle des métaux précieux, au nombre de 14 actuellement, et les observatoires (Genève et Neuchâtel). Ceux-ci transmettent l'heure pour les réglages et soumettent à des épreuves les chronomètres de marine, de bord et de poche, auxquels ils délivrent des certificats de marche s'ils remplissent les difficiles conditions prescrites. Les épreuves durent de vingt-huit à soixante-cinq jours selon les catégories. Les tolérances de variations quotidiennes admises sont de quelques fractions de secondes pour des positions différentes et des conditions de température, d'humidité et de pression très diverses. Des bureaux officiels de contrôle de la marche des montres, qui délivrent aussi des certificats aux montres de poche et bracelets, existent dans les villes de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier et Le Sentier. D'autre part, les fabricants suisses déposent leurs pièces aux observatoires de Kew (Teddington) et Washington, où elles obtiennent régulièrement les premiers prix.

Institut de recherches et enseignement technique

Un laboratoire suisse de recherches horlogères a été créé en 1921. Rattaché à l'Institut de physique de l'Université de Neuchâtel, il se propose d'étudier les moyens propres à permettre à l'industrie horlogère suisse de rester à la tête du progrès et de former le personnel technique supérieur.

Les nombreuses écoles spéciales mettent à la disposition de l'industrie les forces jeunes et qualifiées dont elle a besoin. La Chaux-de-Fonds et Le Locle possèdent un technicum. Genève, Saint-Imier, Bienne, Soleure et le Chenit (Vallée de Joux) ont des écoles d'horlogerie.

La Montre

On mesurera le chemin parcouru dans le perfectionnement de la montre si on se rappelle qu'au XVIIe siècle, une montre variant de quelques minutes seulement par jour était une bonne montre et qu'aux environs de 1700, pour parer aux pertes que subissait sa flotte par suite d'erreurs de navigation, le gouvernement britannique institua un prix de 20.000 £ destiné à récompenser l'horloger qui mettrait au point une montre ne variant pas de plus de 3 secondes par jour. Pour l'époque, c'était une exigence considérable.

Aujourd'hui, l'industrie horlogère suisse est capable de produire en série des montres aptes à subir avec succès les difficiles et longues épreuves aboutissant à la délivrance des bulletins de marche des observatoires (pour chronomètres de poche et de bord) ou des certificats des bureaux de contrôle de la marche des montres (pour montres de poche et bracelets). L'ensemble de la production a d'ailleurs atteint un niveau qualitatif et esthétique remarquable.

La montre n'est plus aujourd'hui un objet de luxe, mais un objet de première nécessité. Certaines des qualités que l'on attend d'elle sont devenues si courantes que l'on oublie l'extrême perfectionnement qu'elles représentent. Qu'on songe aux difficultés énormes qu'il a fallu surmonter pour mettre au point des produits répondant aux exigences actuelles. Il est devenu commun qu'une montre soit étanche et non soumise à l'influence du magnétisme. La plupart sont pourvues de dispositifs propres à supprimer pratiquement les conséquences des chocs les plus violents. Le remontage automatique est de plus en plus répandu. La montre avec seconde au centre fait l'objet d'une demande toujours croissante. Les montres-bracelets de dame nécessitent des mouvements parfois minuscules et que l'on veut précis. On connaît la faveur dont jouit la montre de poche extra-plate, dont l'épaisseur ne dépasse pas quelques millimètres.

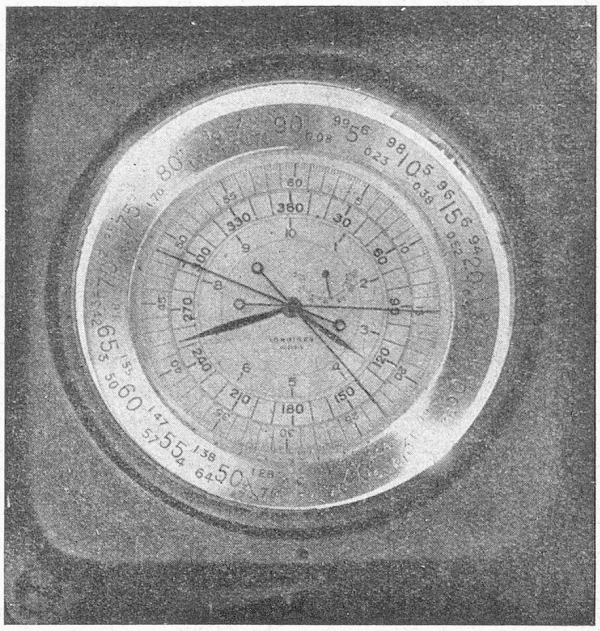

SIDÉROGRAPHE OU APPAREIL A FAIRE LE POINT : IL INDIQUE DIRECTEMENT LE « SIDÉRAL », ANGLE HORAIRE GREENWICH DU POINT VERNAL

Qu'on ajoute encore à ces nombreuses exigences le rôle décisif de la mode, qui fait préférer pendant un temps un genre de montre à un autre et qui réclame des présentations toujours nouvelles, adaptées au goût du jour. On se rendra compte de l'ingéniosité et de la persévérance dont doit faire preuve l'industrie horlogère suisse pour rester à l'avant-garde du progrès.

On peut déduire de ces quelques exemples le remarquable degré de perfection auquel est arrivée la montre suisse. Par ailleurs, la rationalisation technique et commerciale très poussée permet de la produire à des prix difficilement égalables.

Importance de l'industrie horlogère dans l'économie suisse

En 1939, date du dernier recensement des fabriques, on comptait en Suisse 2.462 entreprises horlogères occupant un peu plus de 40.000 personnes.

L'industrie horlogère est la première des industries suisses d'exportation quant à la valeur

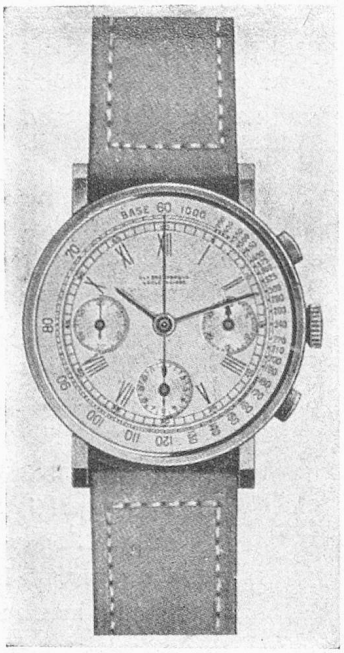

des produits exportés. Ce fait a une importance particulière si l'on considère qu'elle n'emploie relativement que fort peu de matières premières et que chaque exportation est en définitive une exportation de travail, le seul bien, ou presque, que la Suisse ne doive pas d'abord importer et payer à l'étranger. Comme l'importation de montres et fournitures ne joue qu'un rôle insignifiant, l'horlogerie laisse au pays un produit net très important.

Mais il ne faut pas oublier que l'industrie horlogère est, plus que toute autre, sensible aux variations de la conjoncture. Comme nous l'avons déjà relevé, elle ressent avec une acuité particulière chaque perturbation de l'ordre économique. Son volume de ventes est sujet à des fluctuations énormes. Quelques chiffres suffiront à le montrer.

En 1920, les exportations d'horlogerie atteignaient 325 millions. Une année plus tard, elles étaient tombées à 168 millions, pour remonter à 302 millions en 1925. Ce phénomène est d'ailleurs périodique et ses manifestations sont malheureusement assez rapprochées. C'est ainsi qu'en 1932 à nouveau, la valeur des exportations s'était réduite à un niveau extraordinairement faible — 86 millions — alors qu'elles avaient dépassé 300 millions en 1929. L'amélioration de la situation est parfois aussi très rapide, sinon durable : 151 millions en 1936 et 241 en 1937.

L'importance de l'industrie horlogère suisse ressort encore du fait qu'elle couvre à elle seule — selon des estimations objectives — les trois-quarts des besoins mondiaux en montres.

Genre de produits exportés

L'apparition et la faveur toujours croissante de la montre-bracelet ont modifié profondément la structure des exportations d'horlogerie suisse. Depuis un certain nombre d'années déjà, les montres de poche n'y jouent plus qu'un rôle secondaire. On remarque aussi une régression de la demande de montres en métaux précieux au profit des montres-bracelets de bonne qualité en métal commun.

L'industrie horlogère suisse a pu traverser sans trop de dommages les dures années de guerre et a pu surmonter tous les obstacles — blocus, contre-blocus, contingentements, blocage des dollars, difficultés de transport, etc. — mis aux échanges internationaux. Il faut attribuer cette situation favorisée, d'une part au fait qu'elle n'utilise que peu de matières premières et qu'elle ne dépendait de l'étranger, pour son approvisionnement, que dans une mesure assez restreinte, grâce aux stocks prudemment constitués, d'autre part et surtout à la ténacité, à l'énergie de ses industriels et aux efforts sans cesse renouvelés de ses organes — Chambre suisse de l'horlogerie et organisations conventionnelles. Les mesures prises par l'Etat en matière d'économie de guerre lui ont aussi été d'un précieux secours.

Exportations d'horlogerie
(en millions de francs suisses)

	1938	1940	1942	1944	1945
Montres de poche ..	27,2	11,5	16,4	22,5	11,6
Montres-bracelets.. ..	114,0	84,3	154,7	167,4	274,2
Montres spéciales.. ..	14,2	13,9	18,5	11,2	28,9
Mouvements finis boîtes et autres pièces détachées.	60,6	75,1	76,1	83,6	139,1
Pièces dét. ébauchées et finies, non montées	23,1	27,5	14,6	11,9	23,4
Pendules, réveille-matin, horloges..	2,2	1,9	4,3	6,8	15,4
Total	241,3	214,2	284,6	303,4	492,6

Les relations horlogères franco-suisses

Les échanges horlogers franco-suisses ont été largement entravés par la guerre. La France, qui figurait en 1938 au 5e rang des clients de l'industrie horlogère suisse, avait rétrogadé au 15e rang en 1943, position qu'elle conserva en 1944 pour remonter en 1945 au 12e rang.

Les importations d'horlogerie française en Suisse ont également fortement diminué au cours de ces dernières années. Il faut d'ailleurs remarquer qu'elles n'ont jamais atteint un niveau très élevé.

	Exportations en France	Importations en Suisse
	en francs suisses	
1938	13.212.279	836.200
1940	4.187.635	323.347
1942	6.118.651	135.683
1944	3.013.584	11.867
1945	5.797.985	9.276

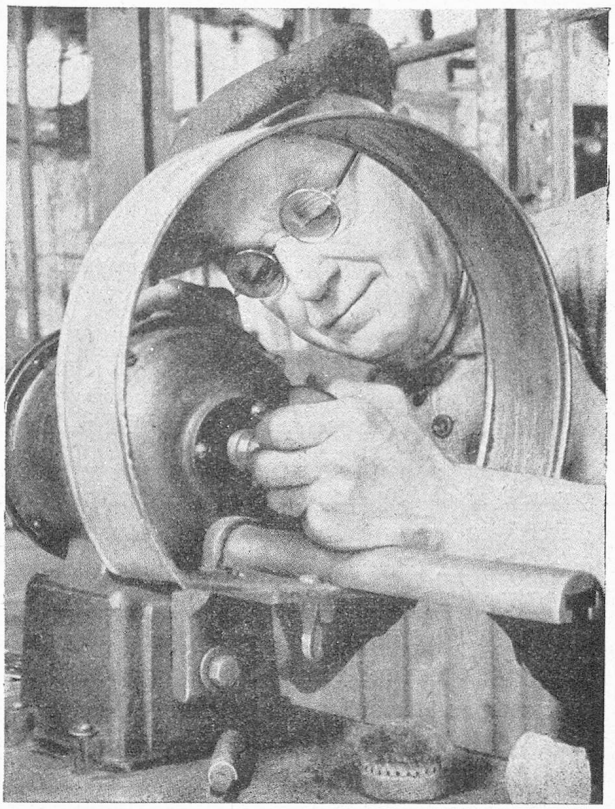

POLISSEUR DE BOITES

Les industries horlogères française et suisse entretiennent, par la nature même des choses, des relations très étroites. Elles ont signé, en 1925 déjà, une convention réglant leurs relations réciproques. En 1941, une nouvelle convention, encore en vigueur aujourd'hui, a été conclue.

Les relations horlogères franco-suisses présentent depuis la guerre une particularité fort intéressante. Si les contingents d'exportation — respectivement d'importation — en France sont fixés périodiquement entre délégations gouvernementales, le règlement des questions purement horlogères fait l'objet de négociations directes entre industriels français et suisses de la montre. C'est ainsi que l'importante question de l'utilisation des contingents accordés à l'horlogerie leur est confiée, sous réserve de ratification.

En 1940, une proportion a été fixée pour déterminer la part des montres et mouvements d'une part, des ébauches et fournitures de fabrication d'autre part. La première doit former 55 p. 100, la seconde 45 p. 100 du contingent global réservé à l'horlogerie. Les fournitures de rhabillage, les boîtes et pierres industrielles n'entrent pas dans le calcul de la proportion. La quote attribuée aux ébauches et aux fournitures de fabrication est encore l'objet d'une répartition entre ces produits.

On peut dire aujourd'hui que la convention conclue en 1941 a fonctionné durant cinq ans à la satisfaction des parties.

La France était autrefois un important débouché de l'industrie horlogère suisse. Il est à souhaiter qu'elle le redevienne à l'avenir.

Chambre suisse de l'horlogerie.